

La Gazette

N° 24 • Avril 2022

L'Edito du Maire



Madame, Monsieur,

Le contexte actuel ne fait qu'accumuler les mauvaises nouvelles : covid, hausse des prix, guerre en Ukraine..., et aussi,

malheureusement, au niveau communal, nous rencontrons quelques difficultés budgétaires qui nous amènent, pour le budget 2022, à augmenter les impôts locaux sur le dernier levier qu'il nous reste : le foncier bâti et le foncier non bâti. Nous augmentons les taux afin de pouvoir couvrir les dépenses de fonctionnement de notre commune et pour maintenir le niveau de services actuel. En même temps, nous pouvons aussi garder une possibilité d'investissement malgré tout assez réduite pour cette année : environ 150 000€.

Pour calculer cette augmentation, et qu'elle soit acceptable, plusieurs conseillers municipaux et moi-même avons pris nos feuilles d'impôts et nous sommes fixés comme limite une augmentation autour de 10€ par mois (sur la base de 10 mois). La dernière fois que cet impôt avait été augmenté, c'était en 2001. C'est pourquoi, afin d'éviter des effets de palier avec des augmentations brutales, j'ai chargé la commission finances de réfléchir, pour les années à venir, sur une progressivité de cet impôt, sachant que, pour des communes de même strate, nous faisons partie de

celles qui ont des taux parmi les plus bas. Cette réflexion doit être menée car, entre la hausse des prix et le retour de l'inflation, il me paraît irréaliste de croire que tout va s'arranger et que nous n'augmenterons plus jamais les impôts locaux.

Sur un autre sujet, nous avons récemment fait un recensement communal et, là encore, nous avons eu une surprise désagréable. Alors que le niveau de non-réponse départemental est inférieur à 3%, à Bourguébus il atteint 15%. Cela signifie que plus de 100 foyers ont refusé de prendre part à ce recensement (pourtant obligatoire) prenant ainsi le risque de fausser les données statistiques communales qui sont anonymes. La conséquence directe : l'établissement erroné du nombre d'habitants, base sur laquelle s'appuie l'Etat pour verser la Dotation Forfaitaire. Cette subvention de l'Etat attribuée à Bourguébus, l'une des rares, sera donc inférieure à ce qu'elle aurait dû être si chaque habitant avait tenu son rôle de citoyen !

Bref, comme vous le voyez, ce début d'année n'est ni rose, ni simple. Mais, soyez assurés que le Conseil Municipal et moi-même restons mobilisés malgré les difficultés.

Bonne lecture,

Sébastien FRANCOIS.

Photos aimablement fournies par Sylvain Leforestier et Dominique Bénard.

Elise BREARD a été recrutée à la mairie de Bourguébus en janvier dernier en tant qu'adjointe administrative.

Diplômée d'un Master I en Histoire et d'un Master II en tourisme, elle a travaillé au sein de l'Office de Tourisme d'Argences et a été responsable du site touristique du château de Fontaine-Henry. Aujourd'hui, elle cumule un poste de secrétaire de mairie de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger et son poste à la mairie de Bourguébus où ses missions portent sur la comptabilité (mandatement factures, titres de recettes, salaires) et un volet communication (appui à la mise à jour du site Internet de la commune). Originaire de Soliers, Elise habite notre commune depuis 2016 et est bénévole au sein de l'association Familles Rurales. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Informations pratiques

Horaires d'ouverture

Mairie Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30 • 12h & 13h30 • 17h

Mercredi 8h30 • 12h

La Poste Lundi, mardi, jeudi et vendredi
13h30 • 17h30
Samedi 9h • 12h

Services administratifs

02 31 23 10 08

Mme Patricia DURAZZO

Mme Charlotte LOUTREUIL

Mme Elisabeth SEINCE

Mme Elise BREARD

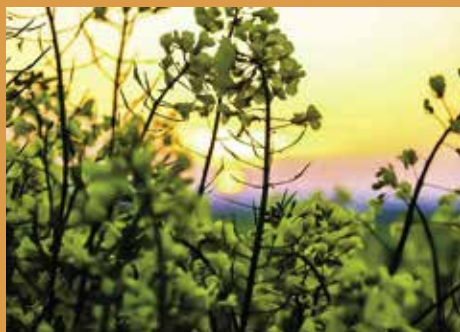
Des infos récentes ?

Abonnez-vous à la newsletter en donnant votre adresse mail à :
bourguebus.accueil@wanadoo.fr

Pour plus d'informations, consultez le site internet www.bourguebus.fr

Bourguébus, une commune où il fait bon vivre...

Le palmarès 2022 des villes et villages de France où il fait bon vivre a été publié le 30 janvier dernier.



À l'image de la ville de Caen qui se hisse à la 5^{ème} place des 50 villes de France où il fait bon vivre, et à la première place de villes normandes, loin devant Rouen (99^{ème}), notre commune n'a pas à rougir de son classement : en effet, Bourguébus se classe à la 37^{ème} place du classement parmi les 526 communes du département, et à la 141^{ème} place parmi les 2 231 communes de France dans sa catégorie, à savoir les communes comptant de 2 000 à 3 500 habitants. Même si elle perd une place par rapport à l'an passé, elle se situe, dans la catégorie équivalente, derrière Saint-Martin-de-Fontenay (33^{ème}) mais devant Soliers (41^{ème}) et Evrecy (97^{ème}).

Ce classement est établi sur la base de l'analyse de 187 critères, répartis parmi 9 catégories : qualité de vie, sécurité, santé, commerces et services, transports, éducation, sports et loisirs, solidarité, attractivité immobilière. Notre commune bénéficie de sa proximité avec la ville de Caen, avec les grands centres commerciaux de Mondeville et avec la mer. Le prix de l'immobilier, même s'il a connu une envolée ces dernières années, reste toujours plus accessible que les prix pratiqués au nord de Caen. Parmi les atouts à mettre à l'actif de notre commune, on note notamment le groupe scolaire Madelaine LALLIER, l'EHPAD, l'école de musique, une zone artisanale et industrielle toujours en développement, le fleurissement et l'aménagement récent du centre-bourg qui contribuent à l'embellissement de la commune avec la mise en place de bancs, poubelles et distributeurs de sacs à crottes, des commerces et des services de proximité, avec la benne à déchets verts et l'Agence Postale Communale, même si l'on déplore toujours l'absence de distributeurs à billets. À noter tout de même que le tissu associatif sur notre commune peine à se développer faute de bénévoles mais ce

phénomène n'est pas propre à Bourguébus et s'observe plus largement à l'échelle nationale.

Ce classement témoigne donc de l'attractivité de notre commune, dont nous pouvons être collectivement fiers. L'équipe municipale est engagée pour adapter l'offre des services proposés à ses administrés, dont le nombre ne cesse de croître depuis plusieurs années. En effet, notre population était de 342 habitants en 1968, 663 en 1990, 1 384 en 2008, pour franchir la barre des 2 000 habitants en 2018. Nous devrions bientôt connaître les chiffres du dernier recensement 2022, que nous vous détaillerons quand nous en disposerons.



Bruno MASSOT, médaillé olympique 2018

Précédemment, nous avons déjà eu l'occasion de faire le portrait de sportifs : Pascale TENDRON, Lilian MALLEJAC, Yoann CAILLON. Pour ce numéro, nous sommes allés à la rencontre de Bruno MASSOT, médaillé d'Or olympique aux JO de 2018 en patinage artistique.

Originaire de Caen, Bruno a suivi les traces de sa sœur aînée pour s'intéresser au patinage artistique dès l'âge de 7 ans. Sous l'œil attentif de ses parents, fondateurs du Club Aysel à la patinoire de Caen, il évolue en individuel d'abord, puis en couple dès 2007.

Au regard de ses nombreuses performances en compétition -il a notamment été champion de France en couple 2012 avec son ancienne partenaire Daria POPOVA- la Fédération allemande de patinage le remarque et lui propose, en 2014, de faire équipe avec une des meilleures patineuses du moment, Aljona SAVCHENKO, originaire d'Ukraine. Il quitte donc la France et prend la

nationalité allemande pour pouvoir concourir aux Jeux Olympiques. Avec sa partenaire, ils ont remporté de nombreux podiums jusqu'à atteindre le Graal : la médaille d'Or olympique aux JO 2018 de Pyeongchang en Corée du Sud dans la discipline couple mixte. Cette année-là, l'Allemagne finira 2^{ème} au classement général des médailles.

À l'issue de ces JO, le couple de sportifs s'est séparé. Bruno s'est installé en Suisse pour suivre son entraîneur et a décidé de mettre fin à sa carrière de patineur amateur, à l'âge de 29 ans, pour entrer dans le monde du patinage professionnel. Puis, comme pour beaucoup, la Covid a tout stoppé et Bruno a décidé de revenir en Normandie, avec sa femme et son fils (depuis, une petite fille est venue agrandir la famille), pour se rapprocher de ses proches. Il est aujourd'hui installé à Bourguébus.

Il a fondé récemment, sur Caen, avec l'appui de la Ville, de la Région, du club de Caen et de la Fédération Française de patinage, un centre d'entraînement de haut niveau d'athlètes spécialistes du patinage en couple, voués à une carrière de champions ; ainsi, ils s'occupent de 5 couples, dont l'âge varie de 15 à 22 ans.

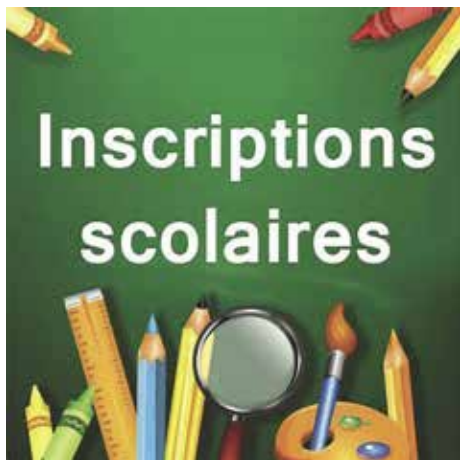
De ces années de compétition, de gloire, Bruno garde en mémoire les nombreux voyages qu'il a réalisés, les nombreuses personnalités qu'il a rencontrées. Dans ses archives personnelles, il a notamment conservé une lettre d'Angela Merkel. Mais, il reconnaît aussi qu'il a dû faire de nombreux sacrifices.

Après avoir atteint la marche la plus haute du podium, nous lui souhaitons une pleine réussite avec ses jeunes couples qui, nul doute, seront les champions de demain.



Informations municipales

Inscriptions pour la rentrée 2022-2023



Les inscriptions pour l'année 2022-2023 sont ouvertes depuis le lundi 21 février et jusqu'au 10 juin 2022 pour l'entrée en Petite Section et pour tous les niveaux de classes pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Vous devez d'abord vous présenter en mairie afin que vous soit délivrée une fiche d'inscription.

Ensuite, vous prenez rendez-vous auprès de la directrice de l'école, Mme Catherine MADELAINE (02.31.23.13.17) pour l'admission de votre enfant.

Documents nécessaires à l'inscription et à présenter à la mairie :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille
- Certificat de radiation si l'enfant était déjà inscrit dans une école
- Autorisation d'inscription du second parent dans le cas de parents séparés.

Documents nécessaires à l'admission et à présenter à l'école :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie
- Carnet de santé de l'enfant
- Livret de famille
- Certificat de radiation si l'enfant était déjà inscrit dans une école
- Jugement concernant l'autorité parentale et le droit de garde dans le cas de parents séparés
- Autorisation d'inscription du second parent dans le cas de parents séparés
- Photo d'identité de l'enfant entrant en Petite Section.

Enquête mobilité 2022

Une enquête mobilité pilotée par la Communauté urbaine Caen la mer, en collaboration avec l'État en partenariat avec la Région Normandie et le Département du Calvados, aura lieu de février à mai 2022.

À l'issue de cette enquête, réalisée sur un territoire composé de 538 communes, près de 12 160 personnes auront été interviewées et des dizaines de milliers de déplacements décrits.

Il s'agit d'un « recensement » appliqué aux comportements de mobilité et à leur évolution dans le temps. Un questionnaire permet aux habitants de décrire leurs déplacements et de donner leur avis sur les moyens de transport existants. Les résultats de l'enquête, publiés à l'automne 2022, serviront de base de connaissance et de travail aux collectivités territoriales pour adapter les futures politiques de déplacements et offres et services de transport en conséquence. Ils serviront de base de diagnostic pour alimenter notre projet de territoire.

Dans notre commune, les interviews sont réalisées à domicile ou par téléphone, par des enquêteurs du bureau d'études TEST SAS. Les ménages reçoivent un courrier les prévenant de leur sélection. Puis, l'enquêteur prend rendez-vous, soit en se rendant à leur domicile, soit par téléphone. **Au moment de sa visite, l'enquêteur est tenu de présenter sa carte professionnelle.** Dans le cadre de cette enquête d'intérêt public, la confidentialité des renseignements communiqués est strictement garantie.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez aux enquêteurs.



Gérard CINJAERE s'en est allé...



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de M. CINJAERE, figure de la commune puisqu'il aura été, pendant 30 ans, porte-drapeau pour les Anciens Combattants de la section de Bourguébus, dont il était le trésorier.

Très engagé aux côtés de François DUPUY, décédé l'an passé, homme de devoir et de mémoire, M. CINJAERE a toujours été présent pour honorer la mémoire de nos soldats et civils tués pendant les Guerres. Il est décédé le 24 février dernier, à l'âge de 81 ans, laissant orphelins sa fille Laurence et son petit-fils Alexis. Nous leur adressons nos sincères condoléances.

Conseil municipal du 03/02/22

Lors du premier conseil municipal de l'année, les élus ont validé l'attribution d'une aide de 250 € à Emilie VOISIN, créatrice de notre carte de vœux 2022 afin de contribuer à l'achat de matériel utile à ses études. Ils ont décidé la revalorisation de la participation communale à la mutuelle des agents et la mise en place d'une participation de la commune à leur prévoyance santé.

Horaires pour les tontes

Avec les beaux jours, nous constatons un trop grand nombre de non-respect des horaires concernant les nuisances sonores, en particulier celles liées aux tontes de pelouses.

Nous vous rappelons que le bruit est toléré, pour les particuliers :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

En cas de constatation d'une infraction, un courrier nominatif de la mairie sera adressé au contrevenant qui pourra, en cas de récidive, être verbalisé.

Associations & Services

Le carnaval de Bourguébus fait son grand retour !



Après deux années d'absence, l'Association des Parents d'Élèves de Bourguébus est heureuse de pouvoir à nouveau organiser son carnaval ! Il aura lieu le samedi 30 avril prochain. Le thème retenu cette année est le Far West.

Au programme, accueil café, crêpes préparé par les parents et défilé en musique avec pause à l'EHPAD. Puis, pour le plus grand plaisir des enfants, le bonhomme carnaval sera brûlé sur le terrain d'évolution, situé derrière le stade de foot. Un apéritif clôturera cette matinée festive et permettra à l'APE de récolter des fonds pour les nombreux projets de l'école.

Rendez-vous dans la cour de l'école élémentaire à 9h30. Parents et enfants sont invités à venir déguisés !

Et pour clôturer l'année scolaire en beauté, la Fête de l'école est programmée le 25 juin. Après un spectacle organisé par l'équipe enseignante, un apéritif et un repas seront proposés. Place ensuite aux stands pour le plus grand plaisir des enfants. Plus d'informations prochainement dans les cahiers et sur le site internet de la commune.

Bibliothèque Familles Rurales Bourguébus et sa région

Après de nombreuses années d'actions au sein de la bibliothèque Familles Rurales de Bourguébus mais très investie dans sa mission de vice-présidente de la commission animation de la commune, Florence Lochard a choisi de passer le flambeau de la responsabilité de la bibliothèque à Emilie Rocton.



Originaires de la région Pays de Loire, Emilie, Nicolas et leur fils de 13 ans, Mathias sont bourguébusiens depuis août 2021.

Outre la gestion et l'accueil des hôtes dans les chambres que la famille a aménagées dans sa maison, Emilie a tout de suite souhaité s'investir dans le monde associatif de notre commune en rejoignant l'équipe des bénévoles de la bibliothèque, en juin dernier.

Elle a intégré le conseil d'administration de Familles Rurales Bourguébus et sa région lors de son assemblée générale de novembre.

En gardant les heures d'ouverture, l'accueil des écoles le vendredi matin et les journées « portes ouvertes » ponctuelles destinées aux enfants, Emilie envisage de compléter l'animation de la bibliothèque par, entre autres, la valorisation de l'espace « adultes » de la bibliothèque, des sessions « bébés lecteurs » en collaboration avec le RAM à partir de la rentrée de septembre...

Déjà, reprenez la journée portes ouvertes/bourse aux livres le samedi 18 juin (plus d'informations à venir).

Un grand et chaleureux merci à Florence pour son implication tout au long de ces années au sein de la bibliothèque et bienvenue à Emilie dans ses nouvelles fonctions.

Les bénévoles de la bibliothèque vous y accueillent, hors période vacances scolaires :

LE VENDREDI MATIN

de 8h45 à 11h30

LE MERCREDI MATIN

de 11h à 12h

UN SAMEDI PAR MOIS, soit : les samedis 9 avril et 14 mai de 11h à 12h

Collectes exceptionnelles des DEEE* et des DEA**



Caen-la-Mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

En complément de l'accueil toute l'année dans les déchèteries, Caen-la-Mer propose un service de proximité à ses habitants avec les collectes éphémères, ouvertes à tous ses habitants. Il s'agit de recueillir les Déchets d'Equi-

pements Electriques et Electroniques. La coop 5 pour cent est de nouveau partenaire de l'évènement, assurant ainsi la valorisation des déchets collectés par le recyclage ou encore le réemploi.

Les collectes éphémères, à l'instar des points de vente (qui reprennent les anciens appareils électriques à l'occasion d'un nouvel achat) ou les dépôts en déchèteries, demeurent les meilleures façons de valoriser au mieux ces déchets. Nous avons sélectionné, pour vous, les sites les plus proches de notre commune :

- GRENTHEVILLE :
14 mai de 9h à 12h30 - Champ de Foire.
- CORMELLES-LE-ROYAL : samedi 21 mai de 13h30 à 18h - Champ de Foire.
- SAINT-ANDRÉ-SUR-ORNE :
samedi 4 juin de 9h à 12h30 - Stade, rue de Stockholm.
- LE CASTELET : samedi 17 septembre de 9h à 12h30 - place des palabres (devant la mairie de Garcelles).

* Tous les objets fonctionnant avec des piles, batteries ou sur secteur (télévisions, réfrigérateurs, aspirateurs, sèche-cheveux, téléphones portables, matériel informatique, ...) **Armoires, chaises, tables, canapés, sommiers, matelas, étagères, etc.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- 05/01/22 : ZALESNY Jeanne
- 05/01/22 : MONTOYA-ALAYA Maë
- 13/01/22 : SHAHIN Lyam
- 30/01/22 : GALLET LE PENGLAU Esmey
- 02/02/22 : LESÉNÉCHAL Robin
- 09/02/22 : LOUIS dit PICARD Eléna
- 22/02/22 : LETARD Alba
- 22/02/22 : CALIGIURI Moïra

DÉCÈS :

- 11/01/22 : RADIGUET Monique
- 10/02/22 : LEBOURGEOIS Henri
- 15/02/22 : QUIESSE épouse VAUCLIN Marie-Claire
- 26/02/22 : CINJAERE Gérard
- 10/03/22 : GUILLOU épouse AVENEL Marie

DERNIERE MINUTE

2022 sera une année électorale. L'élection présidentielle se déroulera, pour le premier tour, le 10 avril 2022 et, pour le second tour, le 24 avril. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h. Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin.